

**CONTRAT DE VENTE DE SAILLIE,
D'INSEMINATION ET DE PENSION
- Saison 2016 -**

Contrat n° : **POUR L'ETALON : ULTIMO VAN TER MOUDE**

Entre GENES DIFFUSION, Société par Action Simplifiée au capital de 4 millions d'Euros, immatriculée au RCS de Douai sous le numéro 414 734 798 et dont le siège social est au 3595, route de Tournai à DOUAI (59500), propriétaire de l'étalon désigné ci-dessus, ou dûment mandatée à cet effet, représentée par Mr Dominique BAGANAS, **d'une part**,

Et, **domicilié**

Tél : **E-mail** :

agissant pour son compte ou comme mandataire du propriétaire de la jument, **d'autre part**,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Le soussigné de seconde part mandate le haras pour lui fournir la semence de l'étalon désigné ci-dessus, pour la jument :

Nom de la jument :

N° SIRE de la jument :

Le propriétaire ou son mandataire s'engage à avoir vérifié que la jument est confirmée et admise à la reproduction. GENES DIFFUSION décline toutes responsabilités dans le cas où la jument n'est pas confirmée ou admise à la reproduction.

La mise en place s'effectuera soit au Haras de Douai, ou dans le centre de mise en place agréé désigné ci-après :

Centre :

N° téléphone centre (impératif pour le bordereau de transport) :

Type de monte (cocher la case correspondante) : IAC IART au haras de Douai

Article 2 – MODALITES DE PAIEMENT

Ladite saillie est au prix de **mille deux cent cinquante Euros Hors Taxes**.

1 250.00 €HT + TVA, soit **1 375.00 €TTC (*)**, payable dans les conditions suivantes :

330.00 €TTC (*) à la réservation

+ 1 045.00 €TTC (*) au 01/10 si jument pleine, garantie poulain vivant

Si monte en IART :

+ 99 €TTC (*) par envoi de semence (mise en place au haras de Douai)

Si monte en IAC :

+ 165 €TTC (*) de frais techniques payables à la réservation pour une mise en place hors des centres GENES DIFFUSION.

(*) TVA appliquée de 10% - sous réserve de modification du taux de TVA

Article 3 - CONDITIONS DE PENSION

Voir selon haras.

Important : les juments devront impérativement se présenter accompagnées de leur livret d'identification à jour des vaccins, grippe, tétanos et rhino-pneumonie en cours de validité. Le Haras pourra refuser toutes juments ou poulains dont l'état sanitaire est jugé insatisfaisant.

Article 4 – CONDITIONS PARTICULIERES EVENTUELLES

Article 5 – PARTICIPATION A DES TRAVAUX DE RECHERCHE GENOMIQUE (si mise en place dans un centre GENES DIFFUSION)

Gènes Diffusion lance un programme de recherche génomique sur l'ostéochondrose équine. Pour ce faire, elle a besoin de prélèvements de crin de juments et de réponses simples aux deux questions ci-après. L'éleveur signataire, acheteur de saillie, accepte de participer à ce programme de recherche et autorise Gènes Diffusion à faire ces prélèvements ; en cas d'aboutissement de la recherche, il bénéficiera en toute confidentialité et gracieusement de l'information génomique éventuelle de sa jument sur ce caractère de l'ostéochondrose. Les deux renseignements requis sont :

La jument a-t-elle montré des distensions d'une ou plusieurs articulations ? OUI NON (rayer la mention inutile)

La jument a-t-elle été sujet à des problèmes de boiteries, par le passé, après mise au travail ? OUI NON (rayer la mention inutile)

L'éleveur acheteur de saillie qui ne souhaite pas participer à ces travaux de recherche doit absolument cocher la case ci-dessous :

Je ne souhaite pas participer à ce programme de recherche

Article 6 – DIVERS

L'acheteur accepte le présent contrat et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente disponibles sur notre site.

Fait en deux originaux à Douai, le .../.../.....

Pour Gènes Diffusion
D. BAGANAS

Pour l'acheteur,
(signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")